

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Ville de CHÂTEAU LANDON



Hôtel de Ville de Château Landon
Place de l'hôtel de ville
77570 CHÂTEAU LANDON
Tél : 01 60 55 50 20
Fax : 01 60 55 50 21

AMENAGEMENT
DE LA PLACE DE
VERDUN

Travaux de V.R.D

Terrassement – Voirie – Revêtement – Assainissement –
Eclairage Public

Dossier de Consultation des Entreprises

Règlement de la Consultation



COURCEAUX – RD 57 – 77950 MONTEREAU SUR LE JARD
Téléphone : 01 64 79 76 73 – Fax : 01 64 79 76 67
E-mail : vrd@ceramo.fr

Date : MAI 2010	Echelle :	Etude :	Indice :	Affaire : 554	DCE
Modifications :					A.0

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Pouvoir adjudicateur

Ville de Château Landon
Place de l'hôtel de ville
77570 – CHATEAU LANDON
Tél : 01 60 55 50 20
Fax : 01 60 55 50 21

Objet de la consultation

Travaux de V.R.D
Aménagement de la place de Verdun
Terrassement – Voirie – Revêtement – Assainissement – Eclairage public

Remise des offres

Date limite de réception : MERCREDI 30 JUIN 2010

Heure limite de réception : 17h00

S O M M A I R E

Article 1 . OBJET DE LA CONSULTATION.....	1
Article 2 . CONDITIONS DE LA CONSULTATION	1
2.1. - ETENDUE DE LA CONSULTATION	1
2.2. - MODALITE DE LA CONSULTATION	1
2.3. - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS.....	1
2.4. - MODE DE DEVOLUTION	2
2.5. - COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES ...	2
2.6. - VARIANTES ET OPTIONS	2
2.6.1 - Variantes	2
2.6.2 - Options.....	2
2.7. - MODE DE REGLEMENT	2
2.8. - DELAIS D'EXECUTION	2
2.9. - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	2
2.10. - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	3
2.11. - UNITES MONETAIRES	3
2.12. - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS SUR LE CHANTIER (SPS) .	3
Article 3 . PRESENTATION DES OFFRES.....	4
3.1. - PROCEDURE CLASSIQUE DE PRESENTATION ET DE REMISE DES OFFRES.....	4
3.2. - PROCEDURE DEMATERIALISEE DE PRESENTATION ET DE REMISE DES OFFRES.....	6
Article 4 . ELIMINATION DES CANDIDATS – JUGEMENTS DES OFFRES.....	7
4.1. - ELIMINATION DES CANDIDATS	7
4.2. - JUGEMENTS DES OFFRES.....	7
Article 5 . CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISES DES OFFRES	10
5.1. - L'OFFRE PRESENTEE DANS LES CONDITIONS DE LA PROCEDURE CLASSIQUE	10
5.2. - L'OFFRE PRESENTEE DANS LES CONDITIONS DE LA PROCEDURE DEMATERIALISEE.....	11
Article 6 . RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11

Article 1 . OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet [l'aménagement de la place de Verdun](#) sur la commune de [Château Landon](#) (département de [Seine et Marne](#)).

Article 2 . CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. - ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché fait l'objet d'une [procédure adaptée](#).

Le présent marché est conclu à compter de sa notification.

2.2. - MODALITE DE LA CONSULTATION

En dérogation de l'article 56 du code des Marchés Publics et de l'arrêté du 28 août 2006 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, en complément aux modalités classiques de déroulement de la consultation, les soumissionnaires n'auront pas la possibilité de répondre sous forme dématérialisée .

2.3. - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, ni en lots.

2.4. -MODE DE DEVOLUTION

Le marché sera conclu, selon l'offre retenue :

- soit avec un opérateur économique
- soit avec des opérateurs économiques groupés solidaires ou conjoints.

Cependant, si le titulaire du marché est un groupement conjoint, la collectivité pourra demander la transformation de ce groupement en un groupement solidaire.

Le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membres d'un seul groupement.

2.5. -COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

2.6. -VARIANTES ET OPTIONS

2.6.1 - Variantes

Sans objet.

2.6.2 - Options

Le dossier de consultation ne comporte pas d'options.

2.7. -MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement choisi par la collectivité contractante est le virement.

2.8. -DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution figurent à l'article 4 de l'acte d'engagement.

2.9. -MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La collectivité contractante se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée par la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.10. -DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.11. - UNITES MONETAIRES

L'unité monétaire pour l'exécution du présent marché (calcul des acomptes et du solde...) est appelée monnaie de compte dans l'ensemble des pièces du présent dossier.

L'unité monétaire dans laquelle chaque candidat ou sous-traitant est réglé, est appelée monnaie de règlement dans l'ensemble des pièces du présent dossier.

La monnaie de compte et de règlement est l'euro.

2.12. -SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS SUR LE CHANTIER (SPS)

La mission de coordination S.P.S. du présent marché est à définir.

Article 3 . PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation complet est intégralement et librement mis à disposition sur internet dès la date d'envoi de l'avis d'appel à la concurrence.

Le dossier sous support papier est remis gratuitement à chaque candidat en un seul exemplaire auprès de la Mairie.

Le dossier de consultation du marché peut également être téléchargé gratuitement sur le site internet. <http://www.mairie-chateau-landon.fr/marches-publics.php>

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra deux enveloppes également cachetées. Il comprendra les pièces énumérées ci-dessous datées et signées par le candidat.

Compte tenu de la nécessité de reprographier les offres, il est demandé aux candidats d'éviter de thermo-relier leurs documents.

Les candidatures et les offres ne peuvent pas être envoyées par voie électronique

3.1. -PROCEDURE CLASSIQUE DE PRESENTATION ET DE REMISE DES OFFRES

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra deux enveloppes également cachetées. Il comprendra les pièces suivantes :

Les justifications à produire prévues aux articles 44 et 45 du Code des marchés publics. Le candidat devra en particulier fournir :

- **Lettre de candidature** (modèle DC4 accepté)
- **DC5 Déclaration du candidat, modèle Avril 2007** (disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics). L'ensemble des rubriques devra être soigneusement renseignée.

NOTA : les candidats sont informés que le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents, dans le DELAI DE 8 JOURS à compter de la réception par le candidat de la lettre recommandée de la personne publique l'informant de l'attribution du marché. Le candidat devra alors transmettre la copie des certificats attestant la déclaration et le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales, délivrés par les administrations fiscales (liasse 3666 ou P531/21/23) et organismes compétents, ou l'état annuel DC7 fourni par le trésorier payeur général ou par le receveur général des finances. Date et signature. Dans l'hypothèse où le candidat ne pourrait fournir ces documents dans le délai précité, son offre serait rejetée.

- **Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
- **Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement** pour chacune des trois dernières années,
- **Présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des 5 dernières années**, appuyées d'attestation de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiqueront le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et préciseront s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- **Déclaration des références professionnelles et capacités techniques** dont dispose le candidat,
Chaque candidat doit faire la preuve de ses références techniques par tous documents appropriés (attestations de maîtres d'œuvre concernant des réalisations récentes de technicité et de montant équivalents) ; il pourra être produit des certificats de qualifications professionnelles type FNTF, etc....

Les qualifications professionnelles exigées sont les suivantes:

- FNTF : 2321 - 321 - 341 - 3421 - 3422 - 3432 - 346 - 347 - 361 - 3622 - 3713 - 3732 - 372 - 5144 - 5162 - 651 - 6722 - 613 - 733 (*) ou références équivalentes.
- Qualifications exigées : QUALIFELEC ME2 –TN2 (**) ou équivalent.

En cas de cotraitance, le pli contiendra autant de sous-dossiers que de cotraitants comprenant les documents ci-dessus et portant la mention : « cotraitant de la société ... ».

Un projet de marché comprenant :

- **Un acte d'engagement** contenant l'offre de prix du candidat dûment rempli, paraphé, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des entreprise(s) ;

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe et conformément à l'article 114 du Code des marchés publics : une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- Un Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) dûment approuvé, daté et signé.
- Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) dûment approuvé, daté et signé.
- Un Bordereau des Prix Unitaires (BPU) à compléter sans modification, daté et signé.
- Un Détail Quantitatif Estimatif (DQE) à compléter sans modification, daté et signé,

- **Un dossier technique indiquant :**

- Un cahier Technique concernant la provenance de toutes les principales fournitures indiquées au bordereau des prix par des photos, détails et fiches techniques y compris la liste des fournisseurs et leurs références complètes.
- Une procédure d'exécution détaillée des ouvrages, indiquant les différentes phases du chantier, ainsi que les moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer le respect des délais d'exécutions. Ce descriptif pourra être illustré par des photographies illustrant les différentes phases d'exécution pour des travaux similaires.
- une notice détaillée indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité, la signalisation et l'hygiène sur le chantier.
- une notice complète expliquant les mesures prévues par le candidat, pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'élimination des déchets du chantier, en conformité avec l'article L.541-2 du Code de l'Environnement, appelée SOSED - Dispositions préparatoires. Dans ce document, l'entreprise expose et s'engage sur les dispositions préparatoires suivantes :
 - les modes de transport par lesquels seront acheminés les déchets,
 - les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage ou lieu de réutilisation où seront acheminés les différents déchets à évacuer,
 - les méthodes qui seront utilisées pour ne pas mélanger les différents types de déchets,
 - les moyens de contrôle, de suivi et fiche de traçabilité qui seront mis en œuvre pour les travaux et le transport.
- Mesures en faveur de l'insertion sociale

3.2. -PROCEDURE DEMATERIALISEE DE PRESENTATION ET DE REMISE DES OFFRES

Sans objet.

Article 4 . ELIMINATION DES CANDIDATS – JUGEMENTS DES OFFRES

4.1. - ELIMINATION DES CANDIDATS

Lors de l'ouverture de la première enveloppe, les conditions d'élimination et critères de jugement des capacités des candidats sont les suivants :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents, déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés ;
- Candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation, objet de la consultation sont insuffisantes.

Les enveloppes contenant les offres des candidats ainsi éliminés sont retournées sans avoir été ouvertes.

De même, les candidatures des soumissionnaires en cas de réponses électroniques:

- Soit qui n'ont pas été signées et chiffrées selon la norme X509-V3, catégorie 2 et 3 ;
- Soit qui contiennent un virus
- Soit qui contiennent des fichiers aux formats non conformes à ceux décrits dans le présent règlement de la consultation

4.2. - JUGEMENTS DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 du Code des marchés publics.

Ces conditions prévoient notamment :

- L'examen de la conformité des réponses aux documents de consultation ;
- La prise en compte des critères de jugements énumérés ci-après.

Les critères de jugement des offres sont classés dans l'ordre décroissant ci-après :

- **La valeur technique de l'offre : 60 points**
- **Le prix des travaux figurant sur l'acte d'engagement : 40 points**

La valeur technique des offres sera appréciée en fonction des éléments figurants dans le mémoire justificatif et noté suivant les critères suivants :

Mémoire justificatif	Points
Liste des critères :	
Un cahier Technique concernant la provenance de toutes les principales fournitures indiquées au bordereau des prix par des photos, détails et fiches techniques y compris la liste des fournisseurs et leurs références complètes,	
a) Photos, détails et fiches techniques :	3
b) Liste des fournisseurs et références complètes :	2
<u>SOUS-TOTAL :</u>	5
Une procédure d'exécution détaillée des ouvrages, indiquant les différentes phases du chantier, ainsi que les moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer le respect des délais d'exécutions. Ce descriptif pourra être illustré par des photographies illustrant les différentes phases d'exécution pour des travaux similaires.	
a) Planning détaillé par tâche :	10
b) Programme d'exécution des différentes phases (photos) :	15
c) Moyens humains et matériels :	5
d) SOPAQ :	5
<u>SOUS-TOTAL :</u>	35
3) une notice détaillée indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité, la signalisation et l'hygiène sur le chantier.	
a) Installation de chantier :	3
b) Signalisation et phasage de chantier:	5
c) Hygiène et sécurité	5
<u>SOUS-TOTAL :</u>	13
4) une notice complète expliquant les mesures prévues par le candidat, pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'élimination des déchets du chantier, en conformité avec l'article L.541-2 du Code de l'Environnement, appelée SOSED - Dispositions préparatoires. Dans ce document, l'entreprise expose et s'engage sur les dispositions préparatoires suivantes :	
a) - les modes de transport par lesquels seront acheminés les déchets :	1
b) - les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage ou lieu de réutilisation où seront acheminées les différents déchets à évacuer :	1
c) - les méthodes qui seront utilisées pour ne pas mélanger les différents types de déchets :	1
d) - les moyens de contrôle, de suivi et fiche de traçabilité qui seront mis en œuvre pour les travaux et le transport :	2
<u>SOUS-TOTAL :</u>	5
5) Mesures en faveur de l'insertion sociale :	2
<u>TOTAL :</u>	60

Critère prix des travaux :

L'appréciation de la note relative au prix se fera par rapport aux offres des autres candidats suivant la formule :

Nombre de points max / offre jugée X meilleure offre

Critère délai d'exécution des travaux

L'appréciation de la note relative au délai se fera par rapport aux offres des autres candidats suivant la formule :

Nombre de points max / Délai jugée X meilleur délai

L'entreprise retenue par le pouvoir adjudicateur sera celle ayant **la note la plus élevée**.

Tout rabais ou remise de toute nature qui ne sont pas expressément autorisés par le présent règlement et l'acte d'engagement ne seront pas pris en compte.

Le montant du marché pris en compte est celui indiqué à l'article 2 de l'acte d'engagement.

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un entrepreneur candidat entre les prix unitaires indiqués dans le Bordereau des Prix et ceux indiqués dans le Détail estimatif, les prix indiqués sur le BPU prévaudront, et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un entrepreneur candidat entre les prix unitaires indiqués en chiffres et en lettres dans le Bordereau des Prix, les indications portées en lettres sur ce dernier document prévaudront, et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Si ce détail estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées.

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de la demande du pouvoir adjudicateur les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus au Code des marchés publics.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 5 . CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISES DES OFFRES

Quelque soit le support de dépôt utilisé (matériel ou immatériel), tous les éléments constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature ou de l'offre, doivent être rédigés en langue française.

La composition des plis est identique, quelque soit le mode de dépôt (matériel ou immatériel).

La remise d'un pli (candidature et offre) est effectuée par chaque candidat à titre gratuit, sans qu'il puisse prétendre à une quelconque rétribution du simple fait d'avoir soumissionné.

5.1. -L'OFFRE PRESENTEE DANS LES CONDITIONS DE LA PROCEDURE CLASSIQUE

Les offres seront transmises sous plis cachetés :

- L'enveloppe sera cachetée et contiendra les justifications à produire par le candidat conformément à l'article 3 du présent règlement. Elle portera **uniquement** les mentions suivantes :

Candidature pour :

Travaux de V.R.D
Aménagement de la place de Verdun
Terrassement – Voirie – Revêtement – Assainissement – Eclairage public

candidat :

L'enveloppe extérieure portera l'adresse et **uniquement** les mentions suivantes :

Ville de Château Landon
Place de l'hôtel de ville
77570 – CHATEAU LANDON

Offre pour :

Travaux de V.R.D
Aménagement de la place de Verdun
Terrassement – Voirie – Revêtement – Assainissement – Eclairage public

« NE PAS OUVRIR »

5.2. - L'OFFRE PRESENTEE DANS LES CONDITIONS DE LA PROCEDURE DEMATERIALISEE

Les candidatures et les offres ne peuvent pas être envoyées électroniquement.

Article 6 . RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des informations complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, des renseignements téléphoniques pourront être obtenus en se rapprochant des concepteurs désignés ci-dessous ; une demande écrite pour confirmation des éléments pourra être obtenue sous réserve que le concepteur possède la liste des compléments demandés au moins 15 jours avant la date de remise des offres.

Renseignements administratifs et techniques:



CERAMO SAS
COURCEAUX – RD 57
77950 – MONTERAU SUR LE JARD
Téléphone : 01 64 79 76 73
Télécopie : 01 64 79 76 67